COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 312-CX-1348

concernant l'embauche d'une commis – rémunération au Service des ressources humaines et financières

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent douzième réunion tenue le lundi 31 mars 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU la vacance d'un poste de commis – rémunération au Service des ressources humaines et financières;

ATTENDU l'affichage dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Julie Lalonde;

ATTENDU le rapport du concours et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources:

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER l'embauche de madame Julie Lalonde à titre de commis – rémunération au Service des ressources humaines et financières, à compter du 1^{er} avril 2008;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines et financières pour procéder à l'embauche de madame Julie Lalonde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

a hearrice

Le secrétaire général,

Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 312-CX-1349

concernant la conclusion d'un bail avec le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent douzième réunion tenue le lundi 31 mars 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, au local E-2610.

ATTENDU l'article 40 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 5.3.3 b) du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que le conseil d'administration du 28 janvier 2008 a donné un accord de principe concernant la conclusion d'un bail avec le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières (Résolution 318-CA-4811);

ATTENDU la résolution 310-CX-1343 portant sur la conclusion d'un bail de location avec le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières et mandatant la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et le secrétaire général pour signer le bail;

ATTENDU que le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières a demandé de clarifier un article du bail;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU

DE MODIFIER le projet de bail location avec le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières pour une période de cinq (5) ans avec deux (2) options de renouvellement, à la discrétion de l'Université du Québec en Outaouais, moyennant le paiement d'un loyer annuel de 148 322 \$ présenté au comité exécutif du 11 février afin de clarifier l'article 1.4;

DE MANDATER la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, madame Hélène Grand-Maître, et le secrétaire général, monsieur Luc Maurice, pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit bail.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

maured

Le secrétaire général,

Luc Maurice